



COMMUNE LES BORDES-SUR-ARIZE

Séance du lundi 14 avril 2025 18:30

En exercice : 14

Présents : 10

Excusés : 4

Absents : 0

Président de séance :

Jérôme PEREIRA SANTERRE

Secrétaire de séance :

François CHAUVET

Délibération n° 2025-024

Envoyé en préfecture le 26/04/2025

Reçu en préfecture le 26/04/2025

Publié le

ID : 009-210900619-20250414-2025_024-DE

S'LO

Le lundi 14 avril 2025, le Conseil Municipal de la COMMUNE LES BORDES-SUR-ARIZE s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL.

Membres présents :

Jérôme PEREIRA SANTERRE, Michel MERIC, Patrick LAFONT, Alain CABÉ, François CHAUVET, Steeve DENOY, Aurélie MIR, Marie-Ange POUILLET, Gilles de SAINT BLANQUAT, Gilberte VALERO

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Frédéric CAMPS (donne pouvoir à : Jérôme PEREIRA SANTERRE), Séverine COMMENGE (donne pouvoir à : Gilberte VALERO), Sylvie GOUZY (donne pouvoir à : Michel MERIC), Serge KOSMINSKY (donne pouvoir à : Alain CABÉ)

Membres Absents :

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION - ANNÉE 2025

Monsieur le Premier Adjoint propose de diminuer les taux d'imposition 1.5% par rapport à ceux votés en 2024 et de les porter en 2025 comme suit :

- Taxe foncière bâtie : 45.69%
- Taxe foncière non bâties : 140.21%
- Taxe d'habitation : 22.66%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- VALIDE la diminution des taux de 1.5% par rapport à 2024.
- ADOPTE les taux de fiscalité locale énoncés ci-dessus pour l'année 2025.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Secrétaire de séance,

François CHAUVET

Le Premier Adjoint,
Jérôme PEREIRA SANTERRE



COMMUNE : 061 LES BORDES SUR ARIZE
ARRONDISSEMENT : 09 SAINT GIRON
CES PUBLIQUES TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE PAMIER

N° 1259 COM (1)
TAUX
FDL
2025

Envoyé en préfecture le 26/04/2025

Reçu en préfecture le 26/04/2025

Publié le

ID : 009-210900619-20250414-2025_024-DE

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025
SOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
cière bâtie (TFB)	524 353	46,39	108,01	541 200	251 063	45,69	247 274
cière non bâties (TFNB)	29 905	142,35	261,78	30 300	43 132	140,21	42 484
Taxe d'habitation (TH)	151 214	23,00	51,42	127 100	29 233	22,66	28 801
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	323 428		318 559
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	8	9	10	11
Calcul du coefficient de variation proportionnelle				
Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)				
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité	318 559	45,69	
Taxe foncière non bâties (TFNB)			140,21	
Taxe d'habitation (TH)			22,66	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			
		0.984945		
		323 428		

Si la diminution sans lien
des taux a été décidée en 2025,
cochez la case

Si l'un des taux déterminés
de manière proportionnelle
excède le taux plafond
indiqué en colonne 3, une
variation différenciée doit
obligatoirement être votée.

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			6 771	0	9 679	24 978	41 428

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	318 559	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	41 428	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025	359 987
---	---------	---	--	--------	---	--	---------



Le 15/04/2025
Pour la Commune
Le Maire
Jérôme PEREIRA-SANTERRE

Le 17 MARS 2025
Pour la Direction des Finances publiques,
PHILIPPE POULAIN

Le 15/04/2025
Pour la Préfecture,
Le Premier Adjoint

Failliet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.



COMMUNE : 061 LES BORDES SUR ARIZE
ARRONDISSEMENT : 09 SAINT GIRONS
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE PAMIER

N° 1259 COM (2)

TAUX

FINANCES PUBLIQUES

FDL

2025

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :

- a. Personnes de condition modeste
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte
c. Locaux industriels
d. Logements sociaux et longue durée

Taxe foncière non bâtie :

- a. Par le conseil municipal
b. Par la loi
c. Par la loi (terres agricoles)
d. Par la loi (autres)

Taxe foncière non bâtie

Taxe d'habitation :

- a. Dotation pour perte de THLV
b. Mayotte

Cotisation foncière des entreprises :

- a. Exonérations en zone d'aménagement du territoire
b. Base minimum
c. Locaux industriels
d. Autres allocations

Taxe foncière bâtie :

- a. Par le conseil municipal
b. Par la loi

Taxe foncière non bâtie :

- a. Par le conseil municipal
b. Par la loi (terres agricoles)
c. Par la loi (autres)

Cotisation foncière des entreprises

- a. Par le conseil municipal
b. Par la loi

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

- a. Résidences secondaires et assimilées
b. Logements vacants soumis à la THLV
c. Bases dégrévées hors locaux vacants
d. Bases dégrévées locaux vacants
e. Bases dégrévées majo THS

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux plafonds de 2025		Taux des EPCI de 2024		Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)	
	national 11	départemental 12	de 2025 13	de 2024 14	de 2024 14	de 2024 14	de 2024 14	de 2024 14
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	46,49	116,23	8,22000	8,22000	108,01	108,01	108,01
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	122,83	307,08	45,30000	45,30000	261,78	261,78	261,78
Taxe d'habitation (TH)	23,88	22,13	59,70	8,28000	8,28000	51,42	51,42	51,42
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...

- a. ...la diminution sans lien a été appliquée
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés :

>>>
>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

- a. Tx moy. 75% départemental
b. Taux maximum de la majo

8,84
>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de

- a. National
b. Communal

Taux maximum :

- a. Taux communal majoré à ne pas dépasser
b. Taux maximum de la majoration spéciale

Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

Envoyé en préfecture le 26/04/2025

Reçu en préfecture le 26/04/2025

Publié le

ID : 009-210900619-20250414-2025_024-DE